



Certains fonctionnaires de police, s'estimant lésés, dénoncent le manque de transparence des mutations de policiers, qui sont le fruit d'une cogestion entre l'administration et les syndicats. (LP/Olivier Boitet.)

Police : haro sur la « liste magique »

TRIBUNAL. Lassés par ce qu'ils considèrent comme des mutations « pistons », des policiers ont obtenu gain de cause auprès des juges administratifs qui ont annulé des mouvements de 2014. La fin d'un système opaque ?

C'EST TOUT UN SYSTÈME que vient d'épingler le tribunal administratif de Paris à la fin du mois de janvier. Les mutations des policiers pour l'année 2014 vers Bordeaux, la Guadeloupe et la Réunion ont été purement et simplement annulées. Un camouflet pour la gestion des carrières au sein du ministère de l'Intérieur. Ce jugement sévère — il stigmatise une « procédure irrégulière » — fait suite à une série de plaintes déposées par des policiers en poste en région parisienne qui s'estiment lésés par rapport à certains de leurs collègues (*lire ci-dessous*). « Tous les policiers en poste à la suite des mutations de 2014 sont dans une situation illégale, soutient M^e Anne-Constance Coll, qui a défendu trois de ces fonctionnaires. L'administration va devoir les réétudier et refaire une liste. » La décision semble avant tout d'une portée symbolique car il est peu probable que l'Intérieur organise le rapatriement de dizaines de fonctionnaires en poste depuis près de deux ans.

Des postes qui, sur le papier, n'existent pas sont créés sur mesure

Mais elle met en lumière le manque de transparence d'un système hérité de l'après-guerre, souvent assimilé à une cogestion entre syndicats et administration. S'ils restent limités, les recours se multiplient parmi les 110 000 policiers français (hors agents administratifs).

Sur les réseaux sociaux, un nombre croissant d'entre eux s'étonnent de voir leurs demandes de mutation rejetées au profit d'autres fonctionnaires moins expérimentés. Les carrières se font et se défont lors des commissions administratives par-

itaires (CAP), où siègent représentants de l'administration et syndicats. Il existe deux mouvements de mutations dans l'année.

Le plus important numériquement, dit polyvalent, est fonction du nombre de points acquis grâce à l'ancienneté. L'autre, appelé profilé, concerne des qualifications et des postes précis. En 2014, l'ensemble de ces mouvements concernait 3 328 fonctionnaires.

Mais les appuis syndicaux (70 % des policiers adhèrent à une centrale) ou politiques rendent possibles des avancements à titre dérogatoire. Ceux-ci permettent notamment d'accéder à des postes dans des villes très demandées telles que Bor-

deaux, Nantes et Biarritz ou encore sur l'île de la Réunion... Quitte à créer sur mesure un poste qui, sur le papier, n'existe pas. Les syndicats disposent en effet d'une liste discrétionnaire, dont l'importance est fonction de leur représentativité.

Officiellement, elle recense les mutations ponctuelles, connues dans le jargon sous le nom de... « liste magique ». Selon une source interne à la police, pour la CAP de juin 2015, cette liste comportait 167 noms, à rapporter aux 1 390 mutations classiques. Philippe Capon, secrétaire général du syndicat Unsa-Police, représentant les gradés et gardiens, concède des excès dans le passé mais vante la sou-

plesse du système : « Ces mutations ponctuelles ont toujours existé. Elles participent du dialogue social et permettent de régler rapidement des dossiers sociaux. »

Un nouveau syndicat, Alternative Police nationale, a pris le contre-pied de ces pratiques par la voix de son secrétaire général, Denis Jacob (*lire ci-dessous*). S'attirant ainsi les foudres de ses collègues, « Au cours de ses vingt ans de carrière syndicale, Denis Jacob a progressé plus vite que n'importe quel policier en termes d'avancement », tacle Philippe Capon. L'affaire de la liste magique réveille la guerre syndicale.

NICOLAS JACQUARD, SÉBASTIEN MORELLI ET ÉRIC PELLETIER

« Un système pervers et clientéliste »

Denis Jacob, secrétaire général du syndicat Alternative Police nationale-CFDT

Le secrétaire général du nouveau syndicat Alternative Police nationale-CFDT dénonce la toute-puissance des syndicats dans la gestion des carrières. Pourquoi invitez-vous les policiers « lésés » à déposer des recours devant le tribunal administratif ?

DENIS JACOB. Le système actuel est pervers et clientéliste. Bénéficiant trop souvent à une minorité au détriment de la majorité, il permet de faire passer les copains avant tout le monde, avec à la clé une accélération de carrière phénoménale. Ce qui retarde d'autant l'avancement des policiers de terrain qui, eux, ne peuvent faire jouer le piston syndical. Longtemps limité à quelques dizaines de cas, ce système est passé à une



échelle industrielle, avec un pic dans les années Sarkozy. Il est temps de mettre fin à ces us et coutumes. Trop de fonctionnaires de police sont lésés.

Les commissions administratives paritaires ne sont-elles pas là

justement pour éviter l'arbitraire ? C'est tout le contraire. Le paritarisme frise souvent la cogestion. Au regard de leur représentativité, les syndicats bénéficient d'un quota de mutations et d'avancement. Dans ces fameuses commissions, rien ne se débat. On se contente d'acter des décisions, prises à l'abri des regards, dans le cadre d'un marchandage du type : « Je me montrerai moins virulent face à ta réforme si tu acceptes de promouvoir mon candidat. »

Dans vos tracts, vous utilisez même le terme de « système syndical mafieux » ?

Les syndicats font la pluie et le beau temps dans la police. La gestion des carrières y est unique dans toute la fonction publique et leur puissance sans comparaison avec les autres administrations.

Ce système va craquer... Votre discours est-il audible par vos collègues dans la mesure où vous venez vous-même d'un syndicat majoritaire ?

Je connais le système. Je l'ai utilisé moi aussi dans le passé pour des collègues. Mais je constate que nous sommes arrivés à un point de rupture. Il faut tenir un discours syndical de vérité : il y a tellement d'autres problèmes à gérer, à commencer par les conditions de travail.

Propos recueillis par É.P.

Des fonctionnaires à bout

■ Il a fini par se tourner vers la justice. « En 2014, j'avais demandé la Guadeloupe, explique ce policier de l'Essonne. Un plus jeune que moi m'est passé devant. J'ai voulu savoir pourquoi. On ne m'a jamais donné de réponse », enrage le fonctionnaire. « Puis j'ai postulé pour Tours. J'étais premier sur la liste au niveau des points. Mais ils ont encore pris quelqu'un d'autre. »

Le policier lance alors un appel sur les réseaux sociaux. « J'ai eu des retours, mais les gens ont peur de porter plainte. » Lui décide néanmoins de tenter sa chance. « A titre personnel, j'avais des craintes. » Le 28 janvier dernier, le tribunal administratif lui a donné raison. « Cette décision me conforte dans mon choix, confie le plaignant. J'espère que, cette fois, je pourrais rejoindre les Antilles ! »

D'autres attendaient avec impatience ce jugement, pour s'engouffrer à leur tour dans la brèche. C'est le cas de ce fonctionnaire parisien qui n'exclut pas en dernier recours de saisir le tribunal administratif. En attendant, il tente d'obtenir sa mutation... via les syndicats. « Ça fonctionne comme ça, explique ce brigadier. Dès ma sortie d'école, il y avait déjà eu deux pistons vers la province. » L'intéressé compte aussi solliciter son député. « C'est évident que celui qui a des appuis politiques peut aller où il veut... », reprend cet ancien. Quant aux chefs de service, ils voient plutôt d'un bon œil ces mutations dites ponctuelles, qui viennent s'ajouter aux effectifs existants.

N.J. ET S.M.